

N°	OBJET	VOTE
1	Délibération autorisant Madame la Maire à signer une convention avec l'entreprise de pompes funèbres ORMECHE pour règlement de concessions post-mortem	Acceptée à l'unanimité
2	Travaux en régie – Imputation en section d'investissement – Budget primitif 2026	Acceptée à l'unanimité
3	Désignation du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées	Acceptée à l'unanimité
4	Modification de la date d'audience au tribunal correctionnel d'Angoulême - Affaire SCI QUAI DES MOULINS	6 votes contre
5	Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales	

Le Maire,
Anne MARTRON

